

N°DEC2023-125	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	DÉCISION DU MAIRE
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevran	

Service émetteur : Service Achats Marchés Publics

Objet : Avenant de transfert de marché

Le Maire de Sevran,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, notamment ses articles L2194-1-4° et R2194-6

VU la délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2022, portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et, ce, pour la durée du mandat,

VU le marché public M21019, conclu en procédure formalisée ouverte en application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique en date du 26 Juillet 2021 avec la société BRICOUT LINGE, pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail, d'Equipement de Protection Individuelle (E.P.I.) et de textiles divers pour les services de la ville et du CCAS, lot N°5 relatif aux linges et textiles divers.

VU la délibération en date du 05 Juillet 2021, portant conclusion dudit marché public,

CONSIDÉRANT que le présent avenant a pour objet de transférer l'intégralité des droits et obligations nés du contrat M21019 à un nouveau titulaire.

CONSIDÉRANT que par un courriel en date du 07 juillet 2023, la société BRICOUT LINGE a informé la collectivité d'une cession de fonds de commerce de la société BRICOUT LINGE à la société GRANJARD SAS.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir un avenant de transfert pour entériner la cession du contrat M21019 à la société GRANJARD SAS,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de conclure l'avenant suivant :

Référence du marché public	M21019	
	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (E.P.I) ET DE TEXTILES DIVERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE ET DU CCAS_ LOT 5 – LINGE ET TEXTILES DIVERS (DRAPS, COUETTES, OREILLERS, GANTS DE TOILETTES,...)	
Titulaire du marché public	raison sociale	BRICOUT LINGE
	Adresse	Société BRICOUT LINGE, sise 276, boulevard Jean Jaurès, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)
	SIRET	811 636 406 00027
Nature des prix du marché public		L'accord-cadre est conclu à prix unitaires. Prix révisables annuellement
Montant HT du marché public		sans minimum, sans maximum
Durée/délai d'exécution du contrat		Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification au titulaire. Reconduction du marché: Le marché peut être reconduit dans les conditions suivantes : Le marché peut être reconduit tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que le délai global ne puisse excéder 4 ans.

Nouveau titulaire du marché	Raison sociale	société GRANJARD SAS,
	Adresse	Chemin du Grand
	Champ,	se 80, chemin du Grand PANISSIERES (42360)
	SIRET	885 450 262 00054

ARTICLE 2 : PRECISE que l'avenant est dépourvu d'incidence financière sur le marché public.

ARTICLE 3 : CHARGE Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable public et le représentant légal de la société ATALIAN PROPRIÉTÉ IDF chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : PRECISE, que ledit avenant prend effet dès sa notification au titulaire du contrat.

ARTICLE 5 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville pour l'exercice en cours.

ARTICLE 6 : DIT que la présente décision :

- sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevran dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L411-7 CRPA).
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télerecours citoyens (<http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera :
 - adressée au Comptable public
 - notifiée au représentant légal de la société

Fait à Sevran

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 093-219300712-20230921-DEC2023_125-DE



M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :